

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007

~~~~~  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DOB 2008

N° 1-1 du bordereau - Rapport page 4

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André - Mme DEJEAN Anne-Marie
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir et sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel,

Considérant que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi,

I- le contexte :

1-le contexte économique national à fin 2007:

- Avant les turbulences financières de cet été, la croissance mondiale s'était installée sur un rythme encore soutenu. Ces turbulences risquent d'accentuer le ralentissement en cours, mais dans des proportions très difficiles à apprécier aujourd'hui. Les banques sont confrontées à une forte incertitude d'où un manque de visibilité sur leur comportement futur de distribution de crédit, sur le fonctionnement des marchés aujourd'hui en manque de prêteurs et donc sur la capacité des ménages et des entreprises à financer leurs projets. Toutefois, sous l'hypothèse que les difficultés financières se résolvent progressivement, grâce notamment à l'action des banques centrales, ses effets devraient rester modérés à l'horizon de la fin de cette année. La zone euro, bien qu'encore dynamique, perdrait globalement un peu de sa vitesse acquise.

En dépit de ce contexte moins porteur, la croissance française ne devrait pas trop fléchir et sur l'ensemble de l'année 2007 la croissance du PIB serait ainsi de 1,8 % et devrait atteindre 2% en 2008.

La crise financière constitue l'aléa majeur qui entoure ces prévisions : si elle devait persister, le financement de nombreux projets en serait compromis et la croissance amoindrie. À l'inverse, si les conditions financières se normalisent assez rapidement, la France pourrait connaître une croissance plus forte.

Au niveau des principaux indicateurs économiques, l'inflation devrait s'établir autour de 1.5% en 2007 et 2% en 2008, notamment sous l'influence de l'accélération progressive des prix des produits alimentaires, agricoles et pétroliers. Les investissements devraient progresser de 4.8% sur l'année 2007 mais ralentir à 2.8% sur 2008. Le taux de chômage au sens du BIT diminue depuis 2006 mais devrait rester au dessus des 8% d'ici fin 2007.

2-le contexte local à fin 2007:

- La croissance économique en Languedoc-Roussillon s'est renforcée car elle bénéficie d'un contexte national favorable, soutenu par la croissance de la consommation des ménages. Pour l'économie régionale, les secteurs qui contribuent le plus à la croissance restent les services et ceux de la construction - travaux publics, ainsi que l'industrie. L'activité dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture a été plus contrastée. Ces secteurs nécessitent un soutien important des collectivités territoriales.

Le taux régional du chômage reste encore très supérieur au taux national (11.1 % au second trimestre 2007 contre 8.4% pour le taux national au même moment) malgré une baisse régulière depuis début 2005, nécessitant que nous continuions notre effort pour faciliter l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi.

La Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault" pourrait donc apporter un soutien actif dans ces domaines, notamment dans l'aide à l'implantation économique ou au développement d'activités et dans des opérations foncières.

-la poursuite des tendances observées :

- l'accélération de la croissance démographique
- la crise de la viticulture
- les potentialités du tourisme
- la pression foncière

3-la Communauté de communes : la mise en œuvre de l'intérêt communautaire

II- les moyens d'exercer les compétences :

1- les moyens humains en 2008:

- poursuite du renforcement des services administratifs et techniques

2- les moyens financiers en 2008:

- la DGF : abandon du contrat de croissance et de solidarité au profit du contrat de stabilité pour 2008 ; toutefois, il a été décidé que la DGF devait bénéficier d'un traitement de faveur afin de maintenir les marges de manœuvre nécessaires à la péréquation et d'une manière plus générale, d'assurer aux collectivités des recettes sensiblement égales d'une année sur l'autre.

La DGF progresserait donc de 2,725 % en 2008, c'est-à-dire de la somme du taux de l'inflation (1,6 % prévu en 2008) et de la moitié du taux d'évolution du produit intérieur brut en volume de l'année 2007 (soit 2,25 % / 2 = 1,125 %)

-la TP :

- Au niveau du taux : la réforme engagée depuis 2005 freine les marges de manœuvre de la collectivité ; cette réforme consiste en un plafonnement des cotisations des entreprises à 3.5 % du montant de leur valeur ajoutée ; une partie du plafonnement est à la charge de l'Etat (compensations) pour la part de dégrèvement non imputable aux hausses de taux votés par les collectivités, l'autre partie est à la charge des collectivités pour la fraction des dégrèvements imputable aux hausses de taux votés par elles (ticket modérateur). Cette disposition atténuerait donc le produit fiscal de la collectivité si elle décidait d'augmenter son taux de TPU car elle subirait la charge du ticket modérateur ; le taux de TPU de la collectivité devrait rester constant en 2008 par rapport à celui voté en 2007

- Au niveau des bases : prudence sur l'évolution des bases dans un contexte économique peu favorable, avec cependant une prise en compte effective dès 2008 des entreprises nouvellement implantées sur le territoire communautaire

- Au niveau des reversements de fiscalité (AC, DSC et DT) : en fonction de ce qui était prévu dans le pacte financier de décembre 2001, les reversements de TP en 2008 tiendront compte des transferts de charges effectivement réalisés (CLET) et les versements de DSC/DT n'auront plus lieu d'être ; cependant la collectivité propose de s'engager dès 2008 à intervenir auprès des communes pour un montant de DSC/DT comparable à celui versé les années précédentes au niveau des actions PLH (aide aux opérations de réhabilitation par le biais de la prise en charge des études et le versement de fonds de concours)

-la TEOM : adaptation du taux aux dépenses prévisibles du service pour avoir égalité entre recettes et dépenses, avec maintien du taux existant

-la taxe de séjour : produit fiscal reversé intégralement à l'EPIC office de tourisme communautaire car recettes à affecter au tourisme

-la recherche de financements pour l'ensemble de nos projets d'investissement

- une attention particulière à nos dépenses de gestion qui progressent plus vite en moyenne que nos recettes de gestion

-une capacité d'autofinancement qu'il est nécessaire de préserver

-une capacité de désendettement à maîtriser en raison de l'accélération de notre effort d'équipement d'autant que l'emprunt constitue aujourd'hui notre principale ressource pour financer nos projets

III - les axes de travail:

1- Des moyens opérationnels de qualité en réponse aux sollicitations des communes :

Administration générale, personnel, aménagement de l'espace, développement économique, SIG et lecture publique

2- Une stratégie de programmation à moyen terme de nos projets :

Finalisation de la prospective financière (évaluation de nos marges de manœuvre pour la réalisation du projet de territoire) et mise en œuvre du projet de territoire en vue d'une programmation pluriannuelle des investissements à venir

3- Protéger et aménager notre espace :

- Aménagement de l'espace/Environnement : mise en œuvre du SPANC, actions environnementales à destination des écoles et du grand public, gestion des Activités de Pleine Nature, traverse de St André de Sangonis, aménagement des berges de l'Hérault à Bélarga

- OGS : Plan de circulation et de stationnement dans les gorges de l'Hérault, aménagement des abords du pont du Diable, gestion du point d'accueil du Pont du Diable, aménagement et gestion des espaces naturels et agricoles, gestion du site, animation, promotion et communication, création d'une maison de la Poterie à St Jean de Fos et réhabilitation de l'abbaye St Benoît à Aniane
- Systèmes d'information : SIG, fin de la numérisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, combler la fracture numérique avec l'engagement volontaire de la communauté de communes dans la mise en place d'un réseau haut débit alternatif sur notre territoire
- SOM : entretien des zones d'activités économiques de notre territoire, construction d'un nouveau local technique

4- Création de richesses :

- Développement économique : poursuite des zones d'activités, promotion des vins et du territoire (concours et foire), soutien aux activités d'aide à l'insertion par l'économie sur le territoire à travers les organismes PLIE, MLI, MDE et Maison de l'Emploi, politique foncière nécessaire à l'exercice des compétences, hôtel d'entreprises sur la ZAE Les Trois Fontaines au Pouget, création d'un espace multiactivité (pour les animations du Cœur d'Hérault)
- Tourisme : soutien à l'office de tourisme communautaire « St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault » (EPIC)

5- Développer le lien social :

- Culture/Sport/Jeunesse : poursuite de la mise en réseau de la lecture publique, école de musique intercommunale, soutien aux projets culturels liés à notre pays d'art et d'histoire, organisation d'un grand prix du tambourin
- Habitat : soutien aux opérations d'aménagement de logements sur les communes dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, réserves foncières pour les futures actions habitat

6- Communication : promotion et animation du territoire

Sur présentation de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Le Conseil **prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 2007-112 le 21 décembre
 Publication le
 Notification le
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET